

Réunion Coordination
Santé mentale – Prévention du suicide
19/05/2015
Compte-rendu

Ordre du jour :

- Présentation des nouveaux acteurs
- Répertoire des acteurs de la CLSM
- Retour de la réunion ARS sur la présentation du dispositif de Conseil Local en Santé Mentale
- Définition des objectifs/axes de travail de la CLSM

1. Présentation des nouveaux acteurs

Suite à un courrier adressé à la gendarmerie, la CLSM intègre trois représentants qui sont référents sur les violences interfamiliales. Sur cette thématique, ils interviennent à plusieurs niveaux :

- Les violences conjugales ;
- L'accueil des victimes et le suivi de la procédure (audition des victimes et auteurs de violence, présentation au parquet) ;
- Les affaires de mœurs

2. Répertoire des acteurs de la CLSM

Certains acteurs ont déjà complété la fiche de renseignements.

Après échanges, il est convenu que l'ensemble des acteurs présents à la CLSM rempliront le document afin de faciliter la connaissance et le rôle de chacun, même si la structure ne touche que de loin la thématique (pas d'intervention directe auprès des publics...).

L'objectif est de créer un répertoire de la CLSM, éventuellement classé par catégories (structures ressources, structures relais...) pour une diffusion en interne. Si le document est diffusé en tant que répertoire des ressources du territoire, il faudra envisager l'inclusion d'autres structures tels que les services hospitaliers.

3. Retour de la réunion ARS sur la présentation du dispositif de Conseil Local en Santé Mentale

La réunion s'est déroulée le 14 avril 2015 à l'ARS, en présence de l'association Villes au Carré qui facilite depuis 2007, la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale en régions Centre et Poitou-Charentes. Elle forme, informe et accompagne un réseau d'acteurs et d'élus en charge du développement des territoires urbains, par la construction d'outils sur mesure (échanges de pratiques, ateliers, formations, documentation, argumentaires, fiches d'expériences...) issus des échanges de pratiques, du croisement d'expériences et l'appui des universités

Le Conseil Local en Santé Mentale:

- Est un dispositif piloté par les élus locaux, co-piloté par le secteur psychiatrique et où les usagers, aidants et associations de patients sont parties prenantes ;
- Agit sur plusieurs axes :
 - Observation : création d'un observatoire en santé mentale avec des indicateurs spécifique au territoire ;
 - Actions de prévention : mise en place d'actions selon les priorités du territoire, par exemple en travaillant par tranches d'âge (solitude des personnes âgées...)

- Logement/habitat : faciliter l'accès/maintien au logement, travailler sur les problèmes liés à la stigmatisation des personnes sous tutelle ou recevant l'allocation d'aide pour adulte handicapé, proposer si besoin des accompagnements spécifiques ;
- Lutte contre la stigmatisation et promotion en santé mentale : relais des actions de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) ;
- Cellule des cas complexes : rassembler les décideurs (élus, médecins...) pour accompagner, étudier des situations problématiques.
- Est un lieu d'élaboration des stratégies d'acteurs pour des situations complexes, vise à la mise en place de protocoles adaptés aux spécificités du territoire et à améliorer les pratiques dans la durée.

4. Définition des objectifs/axes de travail de la CLSM

Les échanges ont permis de définir plusieurs pistes de travail pour la coordination :

- Repérage : quels signaux repérer? quelles informations donner et à qui (familles, élus...)? => formation ROCS.
- Accompagnement : besoins de connaissance du fonctionnement des structures ressources pour orienter au mieux les personnes rencontrées,
- Réseau et coordination : articuler les interventions des partenaires
- Isolement et anonymat (surtout en milieu rural) : comment repérer, comment éviter les risques liés à l'isolement?
- Cellule de gestion des cas complexes : à construire au fur et à mesure en mobilisant les élus (se rapprocher du dispositif MAIA)

Le groupe est d'accord pour que lors des prochaines réunions, une à deux structures présentent leurs fonctionnements ou des dispositifs particuliers afin que chaque acteur puisse le relayer dans le cadre de son activité quotidienne, ainsi que de se réunir dans différentes structures sur le territoire.

Prochaine réunion à la MSP de Ligueuil :

- Présentation de l'équipe mobile de VIES 37
- Présentation de la prise en charge des jeunes victime/agresseur par la gendarmerie.

La prochaine réunion se déroulera :

Mercredi 30 septembre 2015 de 10h à 12h

à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Ligueuil

située 7 rue de la Cassaderie

Nolwenn BARRÉ
19/07/2015